

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2013-10-06 du 11 octobre 2013 portant approbation de la convention entre le FIPHFP et l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH)

NOR : AFSX1330781X

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64, 97 et 98 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le budget 2013 du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, adopté par la délibération n° 2013-07-01 du comité national en date du 4 juillet 2013 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. La convention entre le FIPHFP et l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier est approuvée.

2. Les dépenses résultant de l'application de la présente délibération seront, dans la limite de quinze millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cent trente-cinq euros (15 992 135 €), imputées sur les crédits d'intervention du fonds.

3. Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2013-10-06 portant approbation de la convention entre le FIPHFP et l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) :

Nombre de présents au moment de la délibération : 18.

Votants : 18.

Abstentions : 0.

Nombre de voix « pour » : 18.

Nombre de voix « contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 11 octobre 2013.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
J.-C. WATIEZ